



## Communauté d'Agglomération de Saint-Louis Agglomération

### Signataire de la présente Convention de Pacte Territorial France Rénov' Habitat 68

Vu la délibération **XXXX** approuvant la convention de Pacte Territorial Rénov' Habitat 68 à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace, l'Etat, l'Anah et les collectivités cosignataires pour la mise en œuvre du Service Public de la Rénovation de l'Habitat sur la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029 ;

Vu la délibération n° **XXX** du la Communauté d'Agglomération de Saint-Louis Agglomération, en date du **XXX** 2025 ayant approuvé la Convention de Pacte Territorial France Rénov'68 2025-2029 ;

Etabli en deux exemplaires originaux

Fait à **XXX**, le **XXX**

Pour la Collectivité européenne d'Alsace

Pour la Communauté d'Agglomération  
de Saint-Louis Agglomération

Le Président  
Frédéric BIERRY

Le Président  
Jean-Marc DEICHTMANN